



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

Affaire n° 05-20240408

**Budget primitif de la Commune pour l'exercice 2024
Budget principal et budgets annexes**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

10 avril 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 26 mars 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 41
- représentés : 7
- absent : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi huit avril à seize heures dix-sept minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noéline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard

Étaient représentés :

Bernard Picardo par Jacquet Hoarau, Marie Hélène Genna-Payet par Liliane Abmon, Jean-Pierre Georger par Marie-Lise Blas, Véronique Fontaine par Evelyne Robert, Jean-Philippe Smith par Doris Técher, Jean-Yves Félix par Gilles Henriot, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

Était absente :

Anissa Locate

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 05-20240408

**Budget primitif de la Commune pour l'exercice 2024
Budget principal et budgets annexes**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1-1, L.2311-2 à L.2343-2 et L.2312-1 et L.2531-1,
- Vu** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
- Vu** le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,
- Vu** la délibération n° 04-20240224 du Conseil municipal en date du 24 février 2024 retraçant le débat d'orientations budgétaires,
- Vu** la délibération n° 03-20240224 du Conseil municipal en date du 24 février 2024 sur la situation de la commune du Tampon en matière de développement durable,
- Vu** la délibération n° 02-20240224 du Conseil municipal en date du 24 février 2024 exposant la situation de la commune du Tampon en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,
- Vu** la délibération n° 04-20240408 du Conseil municipal en date du 8 avril 2024 concernant l'information relative à l'état annuel 2023 des indemnités perçues par les élus siégeant au Conseil municipal,
- Vu** le rapport n° 05-20240408 présenté au Conseil municipal du 8 avril 2024,

Considérant que malgré les fortes contraintes pesant sur les finances communales, le budget primitif 2024 sera la traduction financière volontariste du projet de la mandature et permettra à la commune de répondre au mieux aux besoins de la population,

Considérant que 48,6 M€ de crédits d'investissements nouveaux seront ainsi inscrits en 2024 pour permettre à la commune de poursuivre les travaux des projets stratégiques de la mandature et démarrer les nouveaux projets : réhabilitation et sécurisation de voiries, résorption de radiers, gestion de l'eau et décarbonation,

Considérant que le volume des investissements d'équipement qui présentait un niveau élevé en 2023 (60,3 M€) pour permettre l'engagement comptable des marchés liés à l'opération Piton Sahales ne souffrira pas de baisse dans l'absolu en 2024 malgré la révision à la hausse de la trajectoire des dépenses de fonctionnement et principalement des charges de personnel. Ces dernières sont grevées, entre autres, par la mise en application du RIFSEEP dans sa version consolidée et la revalorisation du point d'indice,

Considérant que le projet de BP 2024 a été élaboré avec pour objectifs de faciliter la mobilité et permettre le désenclavement des quartiers, notamment par l'accélération du programme de modernisation de voiries et le contournement des principaux axes, de doter les services communaux des moyens matériels nécessaires moins polluants en verdissant le parc automobile, de faire du Tampon l'épicentre touristique de La Réunion en poursuivant le programme de grands projets, d'optimiser les achats de la collectivité en généralisant les accords-cadres à bons de commande à l'ensemble des besoins et favoriser les techniques d'achat les plus économes, d'optimiser les ressources communales (subvention, fiscalité, redevances), d'encadrer les procédures (RH, commande publique) de la collectivité et de sécuriser les biens de la collectivité en déployant la vidéosurveillance,

Considérant que le budget primitif 2024 a été élaboré sans intégrer les restes à réaliser et résultats du compte administratif 2023,

Le Conseil municipal,
réuni le lundi 8 avril 2024 à l'hôtel de ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Décide à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions),

Article 1 d’approuver le Budget Primitif de la Ville (Budgets principal et annexes) pour l’exercice 2024 résumé dans les tableaux ci-dessous :

Budget principal

Section	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	77 764 614,00 €	77 764 614,00 €	63 872 847,00 €	46 927 530,00 €	13 891 767,00 €	30 837 084,00 €
Fonctionnement	112 922 434,00 €	112 922 434,00 €	94 909 617,00 €	111 854 934,00 €	18 012 817,00 €	1 067 500,00 €
Total budget	190 687 048,00 €	190 687 048,00 €	158 782 464,00 €	158 782 464,00 €	31 904 584,00 €	31 904 584,00 €

Budget annexe d'irrigation d'eau agricole

Section	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	26 000,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €	- €	- €	26 000,00 €
Fonctionnement	200 000,00 €	200 000,00 €	174 000,00 €	200 000,00 €	26 000,00 €	- €
Total budget	226 000,00 €	226 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €

Budget annexe "Activités de loisirs"

Section	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement	98 400,00 €	98 400,00 €	98 400,00 €	98 400,00 €	- €	- €
Total budget	98 400,00 €	98 400,00 €	98 400,00 €	98 400,00 €	- €	- €

LE BUDGET CONSOLIDE

	BP 2024	
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Budget annexe d'irrigation d'eau agricole	26 000,00 €	200 000,00 €
Budget annexe "Activités de loisirs"	- €	98 400,00 €
BUDGET PRINCIPAL	77 764 614,00 €	112 922 434,00 €
TOTAL BUDGET VILLE	77 790 614,00 €	113 220 834,00 €
TOTAL DES 2 SECTIONS CONFONDUES	191 011 448,00 €	

Article 2 d'autoriser le Maire ou un adjoint délégué dûment habilité, en vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,

Signé électroniquement par : Laurence MONDON

Date de signature : 16/04/2024

Qualité : 2ème Adjointe



Signé électroniquement par : Jacques HOARAU

Date de signature : 18/04/2024

Qualité : Premier Adjoint au maire

